

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 7 octobre à vingt heures, le Conseil municipal de SAINTE-FOY, légalement convoqué le 1^{er} octobre 2020, s'est réuni, en raison des circonstances sanitaires, à la salle du Foyer rural en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Noël VERDON, Maire.

Etaient présents : Noël VERDON, Audrey FRANCHETEAU, Rémi BAROTIN, Virginie AMMI, Daniel COLAS, Laure GAZEAU, Marc GUYOT, Jordan MARTINEAU, Alain GUILLOU, Philippe GRELLIER, Didier ALBERT, Sophie PECH-HARDENNE, Sandrine CARPENTIER, Cyril JAULIN, Anne GAUTREAU, Amélie FARINEAU, Florianne GASCHET (*jusqu'à la délibération n° 2020-08-07*), Séverine BULTEAU.

Personnes excusées représentées :

Florianne GASCHET a donné pouvoir à Audrey FRANCHETEAU (*à partir de la délibération n° 2020-08-08*), Marc VILLEMAIN a donné pouvoir à Séverine BULTEAU.

Absents : /

Amélie FARINEAU a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu de la dernière séance appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Madame Séverine BULTEAU regrette que certaines précisions, en particulier celles concernant l'aspect financier, apportées oralement sur l'emploi du futur médecin, n'apparaissent pas dans le compte-rendu. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION DU PROGRAMME « BOCAGE ET ZONES TAMPONS »

Madame Line CERISIER, chargée de mission Bocage du Syndicat mixte Auzance Vertonne, présente le programme « Inventaire et diagnostic des zones tampons ».

POINT DE SITUATION COVID-19

Monsieur le Maire demande à chacun d'être plus rigoureux dans le respect des règles sanitaires : port du masque, distanciation, lavage des mains.

A la MARPA, les visiteurs doivent impérativement signer le registre de présence lors de leur arrivée dans le bâtiment et conserver leur masque à l'intérieur des logements.

Les associations doivent donner les coordonnées du référent COVID-19 qu'elles ont désigné.

N° 2020-08-01 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON DE CENTRE-BOURG

VU les délibérations n° 2020-07-01 et 2020-07-02 du 9 septembre 2020,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

Madame Audrey FRANCHETEAU rappelle à l'Assemblée la nécessité de contracter un emprunt de 150 000 € pour couvrir les dépenses liées à l'acquisition de la maison sise 8 allée de la Mairie. 5 établissements bancaires ont été contactés. 3 établissements n'ont pas donné suite.

La commission « Finances », réunie le 30 septembre 2020, a étudié les propositions du Crédit mutuel et du Crédit agricole :

Échéance mensuelle	CREDIT AGRICOLE			CREDIT MUTUEL		
	Taux	Échéance	Coût global	Taux	Échéance	Coût global
10 ans	0,53 %	1 283.70 €	4 194.00 €			
15 ans	0,60 %	871.61 €	7 039.80 €			
20 ans	0,78 %	675.22 €	12 202.80 €			
dont frais de dossier			150.00 €			
Échéance trimestrielle	CREDIT AGRICOLE			CREDIT MUTUEL		
	Taux	Échéance	Coût global	Taux	Échéance	Coût global
10 ans	0,53 %	3 852.74 €	4 259.60 €	0,68 %	3 882.13 €	5 485.22 €
15 ans	0,60 %	2 616.06 €	7 113.60 €	0,88 %	2 671.37 €	10 482.44 €
20 ans	0,78 %	2 026.88 €	12 300.40 €	1,05 %	2 081.21 €	16 696.91 €
dont frais de dossier			150.00 €			200.00 €
Échéance semestrielle	CREDIT AGRICOLE			CREDIT MUTUEL		
	Taux	Échéance	Coût global	Taux	Échéance	Coût global
10 ans	0,53 %	7 710.44 €	4 358.80 €	0,68 %	7 770.63 €	5 612.55 €
15 ans	0,60 %	5 235.87 €	7 226.10 €	0,88 %	5 348.23 €	10 647.02 €
20 ans	0,78 %	4 057.39 €	12 445.60 €	1,05 %	4 167.32 €	16 892.81 €
dont frais de dossier			150.00 €			200.00 €
Échéance annuelle	CREDIT AGRICOLE			CREDIT MUTUEL		
	Taux	Échéance	Coût global	Taux	Échéance	Coût global
10 ans				0,73 %	15 608.82 €	6 288.20 €
15 ans				0,93 %	10 760.07 €	11 600.98 €
20 ans				1,10 %	8 396.24 €	18 124.71 €
dont frais de dossier						200.00 €

La Commission « Finances » a choisi la proposition la plus pertinente :

Le Crédit agricole – 150 000 € – 15 ans – taux fixe : 0,60 % – remboursement trimestriel.

Madame Audrey FRANCHETEAU précise que, sur une collectivité, la périodicité trimestrielle est à privilégier car plus pertinente dans la gestion des finances de la commune.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à l'achat de la maison de Centre-bourg,

- **DECIDE** de souscrire à l'emprunt de 150 000 € auprès du Crédit agricole sur une durée de 15 ans au taux fixe de 0,60 %,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la souscription de cet emprunt.

N° 2020-08-02 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

VU la délibération du 8 juillet 2020 portant sur l'annulation de loyers des commerces, locaux paramédicaux et microcrèche lors de la crise sanitaire COVID-19,

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 30 septembre 2020,

Madame Audrey FRANCHETEAU informe l'Assemblée délibérante que, suite à l'annulation des loyers des commerces, locaux paramédicaux et microcrèche pendant la crise sanitaire liée au COVID-19, il convient de procéder à l'ajustement des crédits votés lors du budget primitif de la Commune pour l'année 2020 et propose les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT		Proposition de vote
DEPENSES		
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 14 000,00
RECETTES		
752	Revenus des immeubles	+ 14 000,00

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les modifications telles que présentées ci-dessus.

N° 2020-08-03 : TRANSFERT DE COMPETENCE RELATIVE A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

Madame Audrey FRANCHETEAU informe le Conseil municipal que l'association du Foyer rural, actuellement en charge de la restauration scolaire sur la commune, a sollicité la Commune de Sainte-Foy pour la reprise de la section « restaurant scolaire ».

217 enfants sont actuellement inscrits au restaurant scolaire de Sainte-Foy. 10 personnes y travaillent à temps non complet, dont 6 sont salariées de l'association du Foyer rural.

Madame Audrey FRANCHETEAU propose de reprendre la section « restaurant scolaire » de l'association du Foyer rural par la Commune à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'enclencher les procédures nécessaires concernant notamment le personnel, la comptabilité et la facturation aux familles.

Monsieur le Maire ajoute que la restauration scolaire est une activité exigeant des responsabilités qui doivent être prises en charge par la Commune et non par une association.

A la question de Madame Séverine BULTEAU, Madame Audrey FRANCHETEAU répond que le nombre d'équivalents temps-plein n'a pas été calculé précisément. Elle ajoute qu'il est difficile de recruter des agents pour seulement 1h30 par jour scolaire. En cas de besoin sur la commune, des heures complémentaires pourront être proposées à ces agents.

Monsieur le Maire ajoute qu'un agent a fait valoir ses droits à la retraite. Il la remercie pour son travail effectué pendant toutes ces années.

Madame Laure GAZEAU, présidente de l'association du Foyer rural, Messieurs Alain GUILLOU et Marc GUYOT, membres de l'association du Foyer rural, ne prennent pas part au vote.

Madame Audrey FRANCHETEAU précise que l'activité de restauration scolaire ne rapporte pas d'argent car le coût d'un repas facturé aux familles est nettement inférieur au coût des charges supportées : repas, personnel, charges à caractère général. Elle ajoute que les familles semblent satisfaites du service.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la reprise de la section « restaurant scolaire » de l'association du Foyer rural par la Commune de Sainte-Foy,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert.

N° 2020-08-04 : CREATION D'UNE REGIE « RESTAURANT SCOLAIRE »

VU la délibération n° 2020-08-03 du 7 octobre 2020 portant sur le transfert de compétence relative à la restauration scolaire,

VU la délibération du 23 mai 2020 portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

Madame Audrey FRANCHETEAU informe le Conseil municipal que la reprise de la section « restaurant scolaire » de l'association du Foyer rural par la Commune de Sainte-Foy nécessite la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la restauration scolaire.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable sur la création d'une régie de recettes intitulée « Restaurant scolaire ».

N° 2020-08-05 : POINT DE SITUATION SUR LA DEMANDE DE CREATION D'UN CENTRE DE SANTE POUR L'INSTALLATION D'UN MEDECIN SALARIE SUR LA COMMUNE

VU la délibération n° 2020-07-03 relative à la réorganisation du Pôle paramédical et à la création d'un poste de médecin généraliste,

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que la Commune de Sainte-Foy a reçu de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS) un numéro FINESS provisoire.

Il donne la parole à Madame Virginie AMMI.

Madame Virginie AMMI précise qu'il reste encore des précisions à apporter sur la collecte et l'élimination des déchets infectieux, l'équipement du cabinet, etc.

Monsieur le Maire rappelle que le médecin sera salarié à temps complet et ajoute qu'il sera nécessaire de recruter un agent administratif à temps non complet, en particulier pour la prise de rendez-vous et le suivi des remboursements par la CPAM et les mutuelles. Des informations complémentaires seront apportées lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

N° 2020-08-06 : CREATION D'UNE REGIE « CENTRE DE SANTE »

VU la délibération n° 2020-08-05 du 7 octobre 2020 portant sur la création d'un centre de santé,

VU la délibération du 23 mai 2020 portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la gestion financière d'un centre de santé nécessite la création d'une régie d'avance et de recettes, pour le remboursement des frais médicaux et l'encaissement des recettes des consultations.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable sur la création d'une régie d'avances et de recettes intitulée « Centre de santé ».

N° 2020-08-07 : REPARTITION DEROGATOIRE FPIC 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

VU la délibération n° 22 du 24 septembre 2020 du Conseil communautaire de la communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne,

Madame Audrey FRANCHETEAU explique à l'Assemblée que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a pour objectif de redistribuer les ressources fiscales de l'ensemble des collectivités pour favoriser les communes moins favorisées.

La Commune de Sainte-Foy, selon la répartition « de droit commun », est redevable de 7 020,00€.

Le Conseil communautaire de la communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, réuni le 24 septembre 2020, propose une répartition « dérogatoire libre » assurant la prise en charge totale du FPIC par l'Agglomération, compensée par les Attributions de Compensation des Communes membres, telle que présentée en annexe de la présente délibération.

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 30 septembre 2020,

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la répartition dérogatoire libre telle que présentée en annexe de la présente délibération.

N° 2020-08-08 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT ET DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey FRANCHETEAU.

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des transferts de charges entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU), afin de permettre le calcul des attributions de compensation (article 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts CGI).

Sa mission est double. Elle est chargée de :

o L'évaluation systématique avant chaque transfert de charge et de la réévaluation facultative des charges transférées,

o La rédaction d'un rapport qui sera soumis pour validation aux communes et pour information au Conseil communautaire qui, lui, notifiera le montant des attributions de compensation découlant des travaux de la CLECT.

C'est dans ce cadre que cette commission s'est réunie le 10 septembre 2020 et a précisé dans son rapport, annexé à la présente délibération, l'évaluation des coûts des nouveaux transferts de compétences pour 2020 et de certains réajustements.

Le Conseil Communautaire fixe le montant des Attributions de Compensation (AC) en fonction de l'évaluation des charges transférées par la CLECT.

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 30 septembre 2020,

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel qu'annexé à la présente délibération,
- **VALIDE** le montant des Attributions de Compensation allouées au titre de l'année 2020.

N° 2020-08-09 : CHARTE DE L'ELU LOCAL

VU l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Virginie AMMI.

Madame Virginie AMMI présente la charte d'éthique des élus de Sainte-Foy, envoyée au préalable à l'ensemble des élus du Conseil municipal et annexée à la présente délibération.

Elle précise qu'il s'agit d'un engagement pour le groupe à travailler selon des valeurs communes.

Tous les élus présents ont signé cette charte.

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait le point sur les délibérations du Conseil communautaire :

- Validation de la construction d'un palais des sports et d'une halle culturelle à la Vannerie.
 - Rapport annuel des piscines qui sont en gestion communautaire. Comme toutes les piscines, ce dossier est financièrement très déficitaire.
 - Urbanisme : Plan forêt climat 2050, en lien avec le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial).
 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VAIRE.
 - Transition énergétique : Station à l'hydrogène prévue à la Vannerie. Des bus, voire des flottes d'entreprises rouleront à l'hydrogène.
 - Prix des terrains à l'île d'Olonne, Sainte-Foy, Vairé : uniformiser les prix des terrains (sauf la Vannerie)
- Madame Virginie AMMI précise qu'il y a de nombreuses demandes d'artisans, dont des Foyens, pour s'installer sur la zone artisanale mais les dossiers sont bloqués.
- Enfance-jeunesse : La commune de Saint-Mathurin crée une micro-crèche, pilotée par l'ADMR.

- Marais : Très importants sur le plan économique et écologique. Limitation de la circulation des paddles et des canoës sur les marais qui sont, pour la plupart, privés.

ACTIVITE DES COMMISSIONS

Commission Voirie, bâtiments et infrastructures (Daniel COLAS)

- Voirie : travaux en cours, certains sont presque terminés : rond-point rue de la Guérinière, centre-bourg, allée du Pré doré à la Billonnière.
- Rue de la Petite Boule : étude du problème d'évacuation des eaux pluviales, notamment en cas de fortes pluies.
- Plateau ralentisseur : travaux en cours.
- Cimetière : portique posé, cunettes efficaces pour l'évacuation de l'eau.
- Ecole : équipement presque terminé. Restent des rideaux à poser.
- Bibliothèque : finalisation du dossier de transformation de la maison des associations en bibliothèque.
- Réhabilitation de la salle du Foyer rural : début du projet.

Commission Action sociale et CCAS (Rémi BAROTIN)

- Goûter de Noël des aînés : annulation en raison des circonstances sanitaires. Des colis seront distribués.
- Spectacle de Noël des enfants (282 enfants) : organisation à confirmer.
- MARPA :
 - recrutement d'un agent pour remplacer un agent démissionnaire,
 - recrutement d'une comptable à raison de 4h par semaine (CDD d'un mois),
 - COVID-19 : renforcement du protocole sanitaire : une seule entrée avec un registre sur lequel les visiteurs indiquent leurs coordonnées, port du masque obligatoire y compris dans les logements,
 - Fête des 100 ans d'une résidente.
- Attribution des logements par Vendée Habitat : commission reportée.

Commission Associations, culture et communication (Laure GAZEAU)

- Panneau d'information numérique : en panne, réflexion en cours.
- Petit Foyen : nouveau format. Rédaction en cours : les articles sont rédigés notamment par les élus responsables des commissions. Un flyer sera distribué ultérieurement pour présenter le nouveau centre de santé et le médecin.
- Associations : rencontre prévue le 18 octobre avec tous les présidents (ou leur représentant) d'associations pour faire le point sur le démarrage de la saison, la situation financière suite à l'annulation de nombreuses manifestations.
- Bibliothèque : les bénévoles proposent de nombreuses animations mais celles-ci ne sont pas connues de la population. Possibilité aussi de communiquer sur le magazine de l'agglomération. L'amplitude horaire va augmenter.
- Joséphine : circuit prêt pour les marcheuses (5 km).

Commission Commerces, économie et tourisme (Virginie AMMI)

- Nouvelle coiffeuse (dans le local existant) : démarrage de l'activité le 10 décembre 2020. Elle propose également des soins d'esthétique.
- Auto-école : étude du dossier en cours. Le moniteur pourrait également se charger des actions de prévention routière et des agréments.

Commission Enfance-jeunesse (Audrey FRANCHETEAU)

- Conseil municipal des jeunes : élection vendredi 16 octobre à 13h45. Le bureau est tenu par des élus.
- Passeport du civisme : élaboration en cours.
- Cantine : commande de tables et chaises complémentaires, étude des contrats de maintenance pour les appareils de chauffe.
- Ecole : étude de la demande d'équipements de jeux de cour.

Commission Finances (Audrey FRANCHETEAU)

- Etude d'un plan d'investissement sur la durée du mandat (joint au présent compte-rendu).
- Demandes de subventions pour la bibliothèque : quand le dossier sera finalisé.

Urbanisme (Jordan MARTINEAU et Noël VERDON)

- SCoT : préalable au PLUI. La commune doit décider du nombre d'habitants souhaité à l'horizon 2040 en tenant compte des équipements et infrastructures nécessaires. Le SCoT définit les grandes orientations de constructions, sachant que l'objectif est de réduire la surface constructible et de construire autour du bourg.
- Liaison douce entre le New Lodge, le pôle équestre et Grosbreuil. Evocation d'autres pistes piétonnes et cyclables.
- Commission d'Appel d'Offres : choix du bureau d'études pour réaliser le PLUI.
- Nouveau lotissement privé à la Billonnière.
- Lotissement des Hauts du Lac : rencontre prochaine avec Vendée Habitat pour le dossier sur les tranches 2 et 3 (une quarantaine de lots et 9 logements sociaux)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Réunion du 7 octobre 2020 :

- N° 2020-08-01 : Souscription d'un emprunt pour l'acquisition de la maison de Centre-bourg
- N° 2020-08-02 : Décision modificative n° 1 – Budget Commune
- N° 2020-08-03 : Transfert de compétence relative à la restauration scolaire
- N° 2020-08-04 : Création d'une régie « Restaurant scolaire »
- N° 2020-08-05 : Point de situation sur la demande de création d'un centre de santé pour l'installation d'un médecin salarié sur la Commune
- N° 2020-08-06 : Création d'une régie « Centre de santé »
- N° 2020-08-07 : Répartition dérogatoire FPIC 2020
- N° 2020-08-08 : Approbation du rapport de la CLECT et du montant des attributions de compensation 2020
- N° 2020-08-09 : Charte de l' élu local

Noël VERDON	Audrey FRANCHETEAU	Rémi BAROTIN
Virginie AMMI	Daniel COLAS	Laure GAZEAU
Marc GUYOT	Jordan MARTINEAU	Alain GUILLOU
Philippe GRELLIER	Didier ALBERT	Sophie PECH-HARDENNE
Sandrine CARPENTIER	Cyril JAULIN	Anne GAUTREAU
Amélie FARINEAU	Florianne GASCHET	Marc VILLEMMAIN pouvoir donné à Séverine BULTEAU
Séverine BULTEAU		